

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A.2V.Q. 178

Date : 2016-09-21

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'Arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21728Cb et 21729Cd.

Réf : Sobey's - boulevard des Gradins

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

5

0

0

total : 5

Questions et commentaires du public :

- Le propriétaire du commerce *Signature réno design* situé dans la zone 21728Cb, indique que cette modification réglementaire constitue une iniquité pour les commerces déjà implantés dans cette zone. Selon lui, la diminution du pourcentage d'occupation au sol (POS) minimal proposée pour cette zone est un privilège accordé au requérant. Il souligne qu'il avait effectué une demande de modification à la réglementation d'urbanisme avant la construction de son édifice en 2002 et que la Ville avait refusé sa requête. Il précise que sa demande visait à diminuer le gabarit exigé pour les bâtiments. D'autre part, il demande des précisions concernant la localisation des aires de stationnement, les accès routiers et les matériaux autorisés concernant les revêtements extérieurs.

Réponse de la Ville : Les modifications présentées visent à permettre la construction d'un bâtiment dont le gabarit est adapté aux conditions environnantes (lignes électriques et stationnement déjà en place) tout en respectant le cadre bâti du secteur. La zone 21728Cb est située à l'intérieur du périmètre d'un CMA (Centre Majeur d'Activités) et l'application des critères d'insertion des bâtiments relève de la commission d'urbanisme de la Ville de Québec. Les commerces de la zone concernée bénéficieront également des modifications proposées.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Un membre indique qu'il est favorable au projet présenté et précise que les modifications réglementaires proposées permettront la réalisation d'un projet adapté aux contraintes environnantes.
- Un membre souhaite savoir si des mesures particulières sont envisagées afin d'assurer la fluidité de la circulation dans ce secteur, principalement lors des achalandages constatés les fins de semaine.
Réponse de la Ville : Étant donné que l'accès routier prévu au projet est le même que celui du commerce IGA et qu'un feu de circulation est déjà en place à cet endroit, aucune mesure spécifique n'est prévue pour l'instant.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21728Cb et 21729Cd.

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Marie-Ève Gagnon*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalaire*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal, Michaël Laliberté-Grenier*, vice-président.

* Ont droit de vote au conseil d'administration.

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

8 citoyens assistent à la rencontre (3 femmes, 5 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 1
- Membres du conseil d'administration : 2

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 26 septembre 2016



Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières, afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.